

## PROCÉDURE EXPORTATION PARCELLES DEPUIS TÉLEPAC POUR ÉTABLISSEMENT DU DEVIS

1 – Se rendre sur le site : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/>

2 – Se connecter à son compte :



Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)  
Mot de passe :   
**▶ Connexion**  
[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

3 – Cliquer sur son dernier dossier PAC :



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h. **▶ Déconnexion**

liberté • égalité • fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# telepac

Bienvenue sur le site  
des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2022 | FORMULAIRES ET NOTICES 2023 | FORMULAIRES ET NOTICES 2024

### TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2023

- La télédéclaration des dossiers PAC 2023 est close. Dans le cas où vous n'avez pas pu déposer votre dossier pour un cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, contactez votre DDT(M)/DAAF.
- Les modifications de déclaration pour les dossiers déjà déposés sont closes.
- Système de suivi des surfaces en temps réel : les feux sont consultables pour chaque parcelle. Pour en prendre connaissance, rendez-vous sur votre télédéclaration, écran RPG. [En savoir plus](#)

### TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2023

- La télédéclaration des demandes d'aide bovine et d'aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux bio (VSLM) pour 2023 est close.

### INFORMATION SECURITE

Suite à différentes tentatives d'hameçonnage et afin de préserver vos données personnelles d'utilisations frauduleuses, nous vous informons que toute demande de documents d'exploitation à des motifs de contrôle ne peut émaner que d'un

**Téléprocédures**

- > Données de l'exploitation
- > Références bancaires
- > Dossier PAC 2022
- > Délégation à un organisme de services
- > **Dossier PAC 2023**
- > ABNABI 2022
- > Aide caprine 2022
- > Aides ovines 2022
- > Aides VSLM 2022

#### 4 – Cliquer sur IMPORT/EXPORT :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h. [Déconnexion](#)

ACCUEIL DOSSIER PAC 2023

Vous avez déposé votre dossier PAC 2023 le 24 août 2023 sous telepac. Vous pouvez consulter votre déclaration en cliquant sur le lien « Consulter votre déclaration 2023 » situé au bas de cette page ou en cliquant sur « DECLARATION » dans le bandeau ci-dessus.

Si vous avez renseigné une adresse électronique dans le cadre de votre déclaration, un accusé de réception vous a été transmis à cette adresse. Vous pouvez également le télécharger directement en ligne sur telepac.

#### MODIFICATION DE VOTRE TELEDECLARATION

Vous avez la possibilité d'apporter de nouvelles modifications à votre déclaration avec telepac pour signaler un oubli, une erreur ou un changement intervenu sur votre exploitation qui rendrait votre déclaration erronée en cliquant sur le lien « Modifier après dépôt » dans l'onglet « DECLARATION ». Pour que cette déclaration modifiée soit prise en compte, il conviendra impérativement de la signer de nouveau sur telepac, et cela le 20 septembre 2023 au plus tard.

Par ailleurs, l'administration est susceptible de vous proposer des modifications visant à mettre en conformité votre déclaration avec les éléments constatés lors de l'instruction, afin de vous éviter d'éventuelles pénalités. Ces propositions de modification n'apparaîtront pas dans votre déclaration mais pourront être consultées dans l'écran « RPG constaté » disponible dans l'onglet « Données et documents » de telepac. Si vous ne souhaitez pas que ces modifications soient appliquées, il vous appartient de contacter la DDT de votre département dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les modifications proposées par l'administration seront considérées comme acceptées.

#### SYSTEME DE SUIVI DES SURFACES EN TEMPS REEL (3STR)

A compter du mois de juin, les conclusions du suivi de vos parcelles par le 3STR seront affichées dans votre RPG. Les feux se traduiront par un affichage de vos parcelles en couleur : vert si le couvert est considéré conforme, orange si les résultats ne sont pas connus et rouge si le couvert identifié pour une parcelle est considéré non conforme à la déclaration et susceptible d'avoir un impact sur vos aides. Dans ce dernier cas, vous êtes invités à vérifier votre déclaration et à la corriger le cas échéant en la modifiant comme indiqué ci-dessus ou à revenir vers votre DDT si vous êtes en désaccord avec cette conclusion. Les feux seront mis à jour chaque début de mois, de juin à septembre.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la DDT de votre département.

[CONSULTER VOTRE DECLARATION 2023](#)

#### 5 – Cliquer sur Fichier de parcelles, le dossier se téléchargera :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h. [Déconnexion](#)

EXPORT FICHIER ILOTS ET PARCELLES

Voici vos fichiers d'îlots et de parcelles :

- Ilots déclarés 2023 : [Fichier d'îlots](#)
- Parcelles déclarées 2023 : [Fichier de parcelles](#)
- Ilots instruits 2022 : [Fichier d'îlots](#)
- Parcelles instruits 2022 : [Fichier de parcelles](#)

#### 6 – Aller dans les téléchargements Windows et envoyer le fichier par mail :

Accès rapide

Nom	Modifié le	Type	Taille
~ Aujourd'hui (1)			
Dossier-PAC-2023_parcelle-2023.zip	17/11/2023 09:33	Dossier compressé	18 Ko

Merci,

L'Équipe GPS NOVAXI